

Classement.

N° du texte.

159-0

844 (81/34)

DECRET N° 81-796 DU 4 AOUT 1981
portant publication de la convention sur la signalisation rou-
tière (ensemble neuf annexes), signée à Vienne le 8 novem-
bre 1968 (1).

(Journal officiel du 21 août 1981.)

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des relations extérieures,

Vu les articles 52 à 55 de la Constitution ;

Vu le décret n° 53-192 du 14 mars 1953 relatif à la ratification et à la publication des engagements internationaux souscrits par la France,

Décète :

Art. 1^{er} .- La convention sur la signalisation routière (ensemble neuf annexes), signée à Vienne le 8 novembre 1968, sera publiée au *Journal officiel* de la République française (2).

Art. 2. - Le Premier ministre et le ministre des relations extérieures sont chargés de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 4 août 1981.

FRANÇOIS MITTERRAND.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,

PIERRE MAUROY.

Le ministre des relations extérieures,

CLAUDE CHEYSSON.

(1) Conformément aux dispositions de son article 39, la présente convention est entrée en vigueur le 6 juin 1978.

(2) Ce texte fait l'objet d'une pagination spéciale (C. R.) en un cahier annexé au *Journal officiel* de ce jour.

ULTE 81/34.

844 (81/34)